



ajournement de deux ans après demande de naturalisation

Par **moulay mrani**, le **18/09/2019** à **09:58**

Bonsoir Maitre,

Je suis marocain, j'ai fait mes études de médecine à Strasbourg avec succès, j'ai obtenu un Doctorat d'état de médecine, après j'ai obtenu un diplôme de spécialité à Bordeaux, par la suite j'ai fait 15 ans de bénévolat en humanitaire.

Entre temps j'étais marié avec une marocaine avec 2 enfants.

A la demande de mon épouse, je suis revenu en France en 2000, depuis je vis en France en tant que médecin, inscrit au conseil de l'ordre et exerçant en libéral

Mais, sitôt arrivée en France, elle m'a demandé le divorce.

Etant tous les deux marocains, mariés au maroc, je me suis renseigné quant à la procédure du divorce.

On m'a orienté vers le consulat marocain le plus proche: Toulouse. Nous avons divorcé selon la procédure marocaine, d'ailleurs j'ai le divorce officiel marocain, mais pour des raisons pécuniaires, elle a demandé l'annulation du divorce marocain prononcé au profit d'un divorce à la Française. me condamnant à une pension alimentaire de 1000 euros par enfant et une prestation compensatoire de 175 000 euros, tout cela sur des faux certificats, dont j'ai la preuve.

Je me retrouve divorcé au maroc et remarié en France, situation ubuesque

Suite à quoi, j'ai fait une dépression avec dépôt de bilan, arrêt de travail, liquidation juridique, et tout ce qui s'ensuit CMU, RSA, pendant deux ans. Un jugement a ramené la pension alimentaire de 1000 euros à 120 euros par enfant

.Utilisant la pension alimentaire pour ses propres besoins au profit de mes enfants.

je leur versait directement, chose qu'ils ont reconnu lors de leur ovation au différent commissariats dont ils ont été convoqués, après sa plainte de récidive, alors que j'étais condamné à 4 mois avec sursis.

Heureusement, ça été classé sans suite.

A noter qu'elle est suivie en psychiatrie, et connue des commissariats de Bayonne.

Bef on me refuse la nationalité pour non paiement de pension alimentaireien 2008 et conduite en état d'ivresse en 2009, ou j'ai eu un retrait de permis de 6 mois,.

Actuellement et depuis ,j'ai mes 12 points.

Pensez vous qu'il vaille le cout de redemander la natnionalité, car ç'est beaucoup de formalités et déplacement au Maroc.

Avec tous mes respects Maitre